



**KPMG inc.**  
Tour KPMG  
Bureau 1500  
600, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone (514) 840-2100  
Télécopieur (514) 840-2121  
Internet www.kpmg.ca

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**DISTRICT DE QUÉBEC**  
N° de division : 01 - Montréal  
N° de cour : 500-11-045554-132

**COUR SUPÉRIEURE**  
**(Chambre commerciale)**

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN D'ARRANGEMENT  
OU DE COMPROMIS DE :**

**PROSEP INC.**, corps politique légalement constitué ayant son siège social et sa place principale place d'affaires au 2015, rue Peel, bureau 630, Montréal (Québec), H3A 1T8.

Débitrice

- ET -

**KPMG INC.**

(Dev A. Coossa, CIRP, responsable désigné), ayant une place d'affaires au 600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500, Montréal (Québec), H3A 0A3.

Contrôleur

#### **AVIS AUX CRÉANCIERS**

---

Veillez être informés que la Débitrice a déposé une requête en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** ») devant la Chambre commerciale de la Cour supérieure du Québec du district de Montréal (le « **Tribunal** »), le 25 octobre 2013.

Le 28 octobre 2013, le Tribunal a rendu une ordonnance (l'« **Ordonnance initiale** ») en vertu de la LACC, qui prévoit une suspension des procédures jusqu'au 27 novembre 2013 (la « **Suspension** »). L'Ordonnance Initiale vise la Débitrice. Aux termes de l'Ordonnance Initiale, KPMG Inc. a été nommée contrôleur (le « **Contrôleur** ») de la Débitrice.

La Suspension a été accordée dans le but de protéger la Débitrice, ainsi que ses actifs et les intérêts de ses créanciers, et de lui accorder un délai afin de formuler un plan d'arrangement pour ses créanciers. La LACC prévoit que le Tribunal peut prolonger la période de Suspension suivant les termes et conditions qu'il estime appropriés.

Le Contrôleur communiquera avec les créanciers afin que ceux-ci produisent leur preuve de réclamation contre la Débitrice et, après le dépôt d'un plan d'arrangement de la Débitrice, afin de les inviter à une assemblée des créanciers en vue de voter sur le plan d'arrangement proposé. Le Contrôleur peut également préparer des rapports d'étape pour le Tribunal, dont des copies seront rendues disponibles aux créanciers sur le site web du Contrôleur.

L'Ordonnance initiale ainsi qu'une liste des noms et adresses de chacun des créanciers et des montants estimés qui leur sont dus peuvent être consultées sur le site web du Contrôleur à l'adresse :

<http://www.kpmg.com/Ca/fr/services/Advisory/TransactionRestructuring/CreditorlinkSites/Pages/Default.aspx>. Si vous ne pouvez y accéder, veuillez communiquer avec le représentant du Contrôleur M. Philippe Daneau au **514-940-8558** en nous laissant votre nom et numéro de téléphone ainsi que votre numéro de télécopieur, adresse courriel ou adresse postale selon le mode de transmission désiré.

Daté le 1<sup>er</sup> jour de novembre 2013, à Montréal.

KPMG INC.  
Contrôleur